

Aujourd'hui près de 6 millions de foyers fiscaux ont fait un don moyen supérieur à 100 €<sup>1</sup> ce qui représente près de 3 milliards d'euros donnés aux associations et organisations faisant appel à la générosité du public<sup>2</sup>

La catastrophe du Tsunami a joué le rôle d'un véritable catalyseur et des milliers de primo-donateurs sont venus grossir les rangs des donateurs traditionnels.

La question de la confiance ou de la défiance qu'éprouvent les donateurs à l'égard des associations rappelle aux dirigeants associatifs et ainsi qu'aux organismes de contrôle, à quel point les notions de bonne gouvernance, de transparence et de contrôle sont cruciales.

**Le Comité de la Charte du don en confiance** œuvre depuis 18 ans pour que le donateur soit informé et respecté.

Il veille au respect de sa Charte de déontologie par les 55 organisations et associations qui sont agréées et favorise le développement de bonnes pratiques.

Seules les organisations agréées sont autorisées à apposer la marque d'agrément ci-dessous sur tous leurs documents.



C'est dans cette perspective, qu'il formule « Les 5 questions qu'il convient de se poser sur une organisation avant d'effectuer un don », tant il est vrai que le donateur doit s'intéresser et se renseigner pour un don responsable :

### **1- Est-ce que je connais bien les missions de l'organisation ?**

La cause défendue et son objet social sont-ils clairs et bien définis ?

### **2- Rend-elle suffisamment compte de ce qu'elle fait au niveau de ses activités ?**

Existe-t-il des informations sur l'ensemble des activités menées, la façon dont elles sont mises en oeuvre et les résultats obtenus ? Le rapport annuel d'activité est-il facilement accessible ?

---

<sup>1</sup> Le quotidien du médecin - novembre 2005 - session ordinaire N ° 279 - Rapport de M. Nachbar - Sénateur

<sup>2</sup> Cerphi : [http://www.cerphi.org/pdf\\_publications/La\\_generosite\\_des\\_Francais2006.pdf](http://www.cerphi.org/pdf_publications/La_generosite_des_Francais2006.pdf)

### **3- Rend-elle suffisamment compte de ce qu'elle fait au niveau financier ?**

Peut-on accéder facilement aux rapports financiers et, en particulier, au compte d'emploi des ressources de l'organisme ? Répondent-ils à mes interrogations ?

### **4- De manière générale, est-ce que j'ai facilement accès aux informations dont j'ai besoin ?**

Par exemple : des informations sur ses dirigeants et la composition de son CA sont-elles disponibles et facilement accessibles ? Existe-t-il des informations claires et précises sur son organisation et son mode de fonctionnement ? L'organisme répond-il à mes demandes d'informations ?

### **5- De quels contrôles a-t-elle fait l'objet ?**

A-t-elle déjà été contrôlée par la Cour des comptes ? Est-elle agréée par le Comité de la Charte ? A-t-elle un commissaire aux comptes ? Est-elle soumise à des contrôles particuliers de l'Etat ou de bailleurs de fonds ?

De son côté, le Comité de la Charte a émis un certain nombre de règles et de recommandations à destination des organisations pour faciliter l'information des donateurs et notamment :

- celles relatives au compte emploi des ressources (CER) afin que l'utilisation du don soit claire et explicite,
- l'obligation de diffusion des comptes,
- le respect de l'affectation du don...

**C'est, ainsi, grâce à la confiance et à la fidélité du donateur que le travail nécessaire et même indispensable réalisé par les organisations du monde caritatif peuvent se développer.**

#### **A propos du Comité de la Charte**

Le Comité de la Charte du don en confiance est un organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public. Sa mission depuis près de 20 ans est de promouvoir, à travers l'agrément qu'il accorde à ses membres, une plus grande rigueur pour permettre le « don en confiance ». Il a élaboré une Charte de Déontologie et agréé aujourd'hui 55 associations et fondations qui y adhèrent volontairement et s'engagent solennellement non seulement à respecter la Charte de Déontologie mais aussi à se soumettre à un contrôle continu ; Il a aussi une mission incitative auprès de l'ensemble du monde caritatif.

[www.comitecharte.org](http://www.comitecharte.org)

**Service de Presse :** Marie-Pierre Medouga-Ndjikessi\*

Tél. au Comité : 01 53 36 35 02/03 – mobile : 06 22 78 71 38 - Tél. bureau : 09 64 28 52 08 - mail : [contactpresse@comitecharte.org](mailto:contactpresse@comitecharte.org) ou [mp.medouga@orange.fr](mailto:mp.medouga@orange.fr) – [www.mp-c.eu](http://www.mp-c.eu)\* se prononce Jikessi